

## GR - Lettre FFGym n°2 - Février 2025

### **Information sur la notation des individuelles des équipes nationales pour la saison 2024/2025**

#### **Notation DB et DA : Code FIG 2025/2028**

(page 35 du règlement technique GR 2024-2025)

#### **Exigences pour la DB**

- 8 difficultés corporelles (les 8 difficultés les plus élevées seront comptabilisées)
- 4 R maximum comptabilisées (dans l'ordre de performance)
- Groupes de difficultés corporelles : minimum 1 équilibre, 1 pivot et 1 saut.

#### **Précisions DB :**

- Les combinaisons corporelles comptent comme 2 difficultés et ne sont plus nécessaires.
- Les ondes ne sont plus exigées pour la DB (mais fortement conseillées).
- Valeur des difficultés corporelles : code FIG 2025/2028

#### **Les rotations :**

- Rotation en grand écart arrière sans aide (pivot penché) : tronc à l'horizontal, ou en dessous de l'horizontal ou avec boucle (Sakura). Les rotations peuvent être exécutées en relevé ou pied à plat ou avec une combinaison de relevé et de pied à plat. Quel que soit le relevé/pied plat, cette rotation est évaluée comme étant une difficulté et ne peut être utilisée qu'une seule fois dans l'exercice. Indépendamment du relevé ou pied à plat la valeur est augmentée de 0,10 p pour chaque rotation supplémentaire.
- Le pivot fouetté peut être réalisé 1 fois dans chaque exercice. 1 élément technique à l'engin est exigé dans les 2 premières rotations du fouetté. Les rotations supplémentaires ne nécessitent pas d'éléments techniques supplémentaires. Les éléments techniques de l'engin présentés dans les rotations supplémentaires ne sont pas enregistrés par les juges en DB et peuvent être utilisés dans d'autres difficultés. 0,10 p pour chaque rotation supplémentaire.
- Illusion arrière (tour plongé) est réalisé avec minimum une rotation de base à 360° et sans aide de la main comme support au sol. Les tours illusions multiples comptent comme une difficulté. Peut-être réalisés sur pied à plat ou demi-pointe : sans changer la valeur de la difficulté. 1 élément technique engin doit être réalisé dans les 2 premiers illusions. (même règle que pour les fouettés pour l'engin).

Les risques :

- Les critères généraux pendant le lancer, le vol et la reprise de l'engin : code FIG 2025/2028
- Il est autorisé de répéter le groupe 1 des rotations verticales dans deux risques maximums d'un même enchaînement. Cependant, s'il y a deux risques contenant exactement la même rotation verticale (exemple : 2 R avec chacun des déboulés), ces deux risques doivent être différents dans **leur réalisation globale**. La différence pourra se faire soit avec :
  - Une technique de lancer différente
  - Un nombre d'éléments de rotation différent
  - Une variation dans les éléments de rotations (exemple : changement dans le placement des bras ou du haut du corps pendant le déboulé)
  - Une technique du rattraper différente
- Tout autre type de rotation ne peut être utilisé qu'une seule fois dans 1 R : soit isolée, en série ou répété dans n'importe quel ordre dans la R.
- Attention modification importante : La R avec 3 tours illusions (1 pour lancer, un en dessous et un pour rattraper) n'est plus valable. Il faut minimum 2 rotations sous le lancer. Code 2025-2028

**Exigences pour la DA :**

- Maximum 15 DA seront évaluées, dans l'ordre de performance.
- La valeur des DA et les critères des DA : code FIG 2025/2028.

**Notation artistique et exécution : code FIG 2021-2024**